

## FORMATION INITIALE DENSA DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

Depuis le 25 novembre 2015, tous les professionnels manipulant des produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder leur Certiphyto.

**Ce Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire**, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage.

Ce certificat doit également être présenté lors d'un achat à usage professionnel.



### PUBLIC CONCERNÉ ?

**Décideur en entreprise non soumise à agrément** : pour les professionnels qui utilisent des produits sur leur(s) propre(s) site(s), ayant des fonctions d'encadrement ou impliqués dans le choix et l'achat de produits phytos.

➤ Exploitants ou salariés agricoles, chefs de service en collectivités territoriales, responsables d'un domaine privé...

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### ENVIRONNEMENT :

Connaître les impacts et mettre en pratique les solutions alternatives

#### ÉCONOMIQUE :

Optimiser l'usage des produits phytosanitaires.



**SÉCURITÉ** : Connaître l'emploi des produits, maîtriser les risques liés à leur application

**RÉGLEMENTAIRE** : Tout professionnel utilisant et/ou achetant des produits phytopharmaceutiques doit posséder son Certiphyto et doit connaître la réglementation liée aux produits

## COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIPHYTO ?



**FORMATION** (2 jours) intégrant la vérification des connaissances à l'aide d'un QCM à la fin du 2<sup>ème</sup> jour. Validation du QCM avec au moins 15 bonnes réponses sur 30.

OU



**PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 30 questions** Seuil de réussite de 15 bonnes réponses sur 30.

En cas d'échec, le suivi d'une formation initiale de 2 jours est obligatoire.

Le test seul, au tarif de 150€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPIAT.

OU



**SUR DIPLÔME** obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Lieu :

Au plus près de chez vous.

*Nous consulter*

### Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

### Durée :

2 jours  
(14 heures)

### Prix :

186,67 € HT par personne pour les 2 jours\*

### Financements possibles :

- Prise en charge à 100% pour les contributeurs VIVEA
- Financement à 45% par le dispositif OCAPIAT pour les salariés

\*Tarifs 2020



Formations en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



« Support multimédia » remis à chaque bénéficiaire : livret de formation et notice de demande de certificat.



Test d'entraînement collectif pendant les deux jours de formation

Évaluation : QCM individuel à la fin de la deuxième journée

Seuil de validité : 15 bonnes réponses sur 30 questions.



## VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, vous obtiendrez votre **attestation de formation** et votre **bordereau de score**. Ceux-ci attesteront de votre réussite et vous obtiendrez votre **Certificat Individuel** pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (DENSA) Modalité Primo Certificat.

Le certificat individuel est délivré pour une **durée de 5 ans**. Il s'obtient et se renouvelle dans le cadre de la formation renouvellement Certiphyto. SAFE vous accompagne lors de la formation initiale et du renouvellement.



### Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

**Grâce BRUNELLO** au 05.33.89.00.26 – [gbrunello@alidad.eu](mailto:gbrunello@alidad.eu)

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur [www.planete-safe.fr](http://www.planete-safe.fr)

*La société SAFE s'est dotée d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.*